

MOIS DE MARS**en l'honneur de saint Joseph.**

Indulgence de *trois cents jours*, chaque jour, aux personnes qui consacrent le mois de Mars à saint Joseph, et qui font pendant ce mois quelque exercice de dévotion en l'honneur de ce grand Saint.

Indulgence *plénière*, une fois le mois, aux personnes qui font cet exercice pendant le mois entier, pourvu que, au jour de leur choix, ces personnes se confessent, communient et prient selon les intentions du Souverain Pontife.

Souvenez-vous de saint Joseph.

Souvenez-vous, ô très chaste époux de la vierge Marie, ô mon aimable protecteur, saint Joseph, qu'on n'a jamais entendu dire que quelqu'un ait invoqué votre protection et demandé votre secours sans avoir été consolé. Animé d'une pareille confiance, je viens à vous, et me recommande à vous de toute la ferveur de mon âme. Ah ! ne rejetez pas ma prière, ô père putatif du Rédempteur, mais daignez l'accueillir avec bonté et m'exaucer. Ainsi soit-il.

(300 jours d'indulg., Pie IX 1863).

Prière pour obtenir la pureté.

O glorieux saint Joseph, père et protecteur des vierges, gardien fidèle, à qui Dieu confia Jésus, l'innocence même, et Marie la Vierge des vierges, je vous en supplie et je vous en conjure par Jésus et Marie, ce double dépôt qui vous fut si cher, faites que, préservé de toute souillure, pur de cœur et chaste de corps, je serve constamment Jésus et Marie dans une chasteté parfaite. Ainsi soit-il.

(100 jours d'indulg., Pie IX 1877).